

BAREME DES COMMISSIONS



Le Groupe Phoenix Immobilier :

Avec une dizaine d'années d'expérience et de passion dans l'immobilier, nous avons décidé de créer une agence à notre image à Bordeaux.

Notre agence immobilière, à connotation familiale, vous propose ses services de transaction, location et gestion.

Confier son bien ou sa recherche n'est pas si simple ! Mais nous apprendrons à vous connaître et à découvrir votre bien, votre projet, grâce à notre écoute, et notre professionnalisme.

Pour acheter, vendre ou louer, ayez le réflexe « PHOENIX IMMOBILIER ».

Barème des commissions

VENTE : Les honoraires sont à la charge du vendeur.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
De 1 € à 75.000 €	4500 € TTC
De 75.001 € à 100.000 €	6000 € TTC
De 100.001 € à 160.000 €	7500 € TTC
De 160.001 € à 200.000 €	5,5 % TTC
De 200.001 € à 300.000 €	5% TTC
De 300.001 € à 450.000 €	4,5% TTC
De 450.000 € à 650.000 €	4 % TTC
+ 650.000 €	3,5% TTC

LOCATION : à usage d'habitation ou mixte.

Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire.

A la charge du bailleur :

- Prestation de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : 8 € TTC/m²* de la surface habitable.
- Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC, m² de la surface habitable.

A la charge du locataire :

- Prestation de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : 8 € TTC/m²* de la surface habitable.
- Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC, m² de surface habitable.

Zone*Zone très tendue Zone tendue Reste du territoire

Montant max en TTC12 €/m²10 €/m²8 € TTC/m²

*définie par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014

Conditions générales : nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

En cas d'inter-cabinet (agence immobilière, promoteur immobilier pour les biens neufs en cas de VEFA,...) le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat initial).

LOCAUX COMMERCIAUX ET BUREAUX :

A la charge du locataire

Prestation de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail, de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 30% d'un loyer annuel HT.